



Commune de Marbaix

# EL GAZET'

## 2019

De Janvier à Juin



---

## MOT DU MAIRE

---

Madame, Monsieur, Chers amis,

Le début d'année d'une commune est toujours réservé à l'arrêt des comptes de l'année écoulée et la préparation du budget de l'année en cours. Sur le plan financier, l'année 2018 s'est achevée avec un excédent budgétaire de 17.313,61€ (Fonctionnement : +39.288,85€ - Investissement : -21.975,24€ ) à rapprocher à l'excédent de 21.942,15 € de l'année 2017. Une nouvelle fois, votre conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition. Le budget primitif 2019 s'équilibre à 302.075 € en fonctionnement et à 50.758 € en investissement.

Dès l'année dernière, je vous informais que le syndicat des cours d'eaux de l'Avesnois allait entreprendre des travaux importants du cours d'eau qui traverse notre village pour améliorer l'écoulement des eaux et le réaménagement des berges. Pour ce même dossier, le département du Nord a voté une somme conséquente de plus de 100.000 € pour améliorer également les écoulements de ces mêmes eaux au niveau du pont sous le RD 117. Malheureusement, nous attendons tous le feu vert lié à la loi sur l'eau pour le démarrage des travaux. Ce blocage purement administratif nous freine dans notre projet d'aménagement du centre-village.

Nos aînés ont été, une nouvelle fois, gâtés fin mars, par un excellent repas, qui a été précédé d'une visite très intéressante du château de la Princesse de Mérode à Trélon. Quelques photos à la suite vous montreront ce moment convivial.

Notre école continue à maintenir ses effectifs, à la prochaine rentrée de septembre, 52 élèves. Grâce à l'Association des Parents d'Elèves, à votre conseil municipal et à la communauté de communes (3CA), de nombreuses activités ont pu être proposées aux enfants scolarisés à Marbaix comme une visite dans une ferme pédagogique à Rainsars, une visite du château de Versailles, une visite à l'Assemblée Nationale et diverses activités sportives (3CA).

S'agissant de l'animation de notre commune, vous constaterez, à la lecture de la gazette, qu'un programme conséquent est prévu lors de la ducasse des 6 et 7 juillet prochains. En effet, cette année, la 3CA a programmé les « Rural'sports » chez nous. C'était donc l'occasion pour nos associations de venir compléter cette manifestation par une brocante, une restauration sur place, un défilé et un concert par l'harmonie.

Venez nombreux pour les soutenir et vous divertir.

A l'approche de l'été, je vous souhaite de bonnes vacances, en souhaitant que le soleil sera au rendez vous.

Avec toutes mes amitiés.

Votre maire

Damien Ducanchez



# État civil

---

## Décès

- ❖ Madame DUQUENOY née LEGRAND Gabrielle  
Décédée le 25 février 2019 à Avesnes-sur-Helpe
- ❖ Madame DESSILY née HOURDEAUX Viviane  
Décédée le 30 avril 2019 à Maubeuge

## Naissances

- ❖ DUFOUR MONNIER Tom  
Né le 08 mars 2019 à Maubeuge  
De Monsieur DUFOUR Mickaël et de Madame MONNIER Amélie

## Mariage

- ❖ Monsieur DESMAS Kévin et Madame AFCHAIN Clémence  
Mariage célébré à la mairie de Ligny-en-Cambrésis  
Le 26 mars 2019

# Délibérations du Conseil Municipal



# Réunion du 04 Avril 2019

## I – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les membres du conseil municipal déclarent par DIX voix pour :

Que le compte de gestion du budget de la commune de Marbaix dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2018 de la commune.

---

## II – VOTE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

L'assemblée examine le compte de gestion ainsi que le compte administratif de l'exercice 2018 qui font apparaître les résultats suivants :

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	273 628.79	29 307.30
Recettes	292 958.95	5 348.60
<b>Résultats 2018</b>	<b>19 330.16</b>	<b>- 23 958.70</b>
Résultats de 2017 reportés	19 958.69	1 983.46
<b>Résultats cumulés</b>	<b>39 288.85</b>	<b>- 21 975.24</b>

L'assemblée procède ensuite à l'examen de l'affectation de résultat qui fait apparaître un report comme suit :

Restes à réaliser reportés en 2019 des dépenses d'investissement	6 800
Restes à réaliser reportés en 2019 des recettes d'investissement	0
<b>Solde des restes à réaliser de 2019</b>	<b>6 800</b>
Rappel du solde d'exécution cumulé invest de 2018 (001)	<b>- 21 975.24</b>
<b>Résultat clôture investissement + fonctionnement fin 2018</b>	17 313.61
<b>Le besoin de financement de la section d'investissement est de 28 775,24 €</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de procéder à un report du déficit d'investissement au compte 001 en dépenses d'investissement pour un montant de - 21975.24 €
- de procéder à un report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 10 513.61 €
- qu'il y a besoin de financement au 1068 pour équilibrer la section d'investissement du budget communal pour un montant de 28 775.24 €,

### Le Conseil Municipal :

- décide de voter à l'unanimité (le Maire ne prenant pas part au vote) pour le compte administratif de 2018 de la commune, ainsi que le compte de gestion du comptable et décide d'affecter les résultats définitifs détaillés ci-dessus.
- autorise le Maire à reprendre ces résultats au budget primitif 2019.

## III – VOTE DU TAUX DES TAXES 2019

Le Conseil Municipal de Marbaix,

Après avoir voté le compte administratif 2018 et examiné la préparation du budget 2019, DECIDE, par à l'unanimité, de voter le statut-quo concernant les taxes communales pour l'exercice 2019, à savoir comme suit :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	BASES 2019	PRODUIT 2019
HABITATION	13.05	13.05	357 300	46 628
FONCIER BATI	19.74	19.74	207 000	40 862
FONCIER NON BATI	30.42	30.42	71 200	21 659
PRODUIT ATTENDU				<b>109 149 €</b>

## IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'assemblée examine la proposition de budget primitif 2019 en section de fonctionnement et d'investissement qui fait apparaître les prévisions suivantes :

FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Déficit antérieur reporté (002)	0	Excédent antérieur reporté (002)	10 513.61
Charges à caractère général (011)	88 872	Remboursement rémunération (013)	14 000
Charge de personnel et frais assimilés (012)	147 420	Produits des services (70)	14 449.75
Atténuation des produits (014)	19 561	Impôts et taxes (73)	148 494
Autres Charges gestion courante (65)	26 740	Dotations et participations (74)	109 394
Charges financières (66)	2 880	Autres produits gestion courante (75)	5 005
Dépenses Imprévues (020)	2.63	Produits exceptionnels divers (077)	219.27
Virement en section d'investissement (023)	16 600		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>302 075.63</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>302 075.63</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Recettes</b>
Solde négatif exécution investissement (001)	<b>21 975.24</b>	Report excédent investissement positif (001)	<b>0</b>
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	<b>2 400</b>	Dotations et fonds divers (10222 FCTVA)	<b>2 900</b>
Immobilisations corporelles (chapitre 21) avec RAR	<b>14 770</b>	Taxe d'aménagement (10226)	<b>2 900</b>
Dépenses Imprévues (020)	<b>1.11</b>	Immobilisations corporelles (chapitre 21)	<b>83.47</b>
Emprunts (1641)	<b>11 612.36</b>	Virement de la section de fonctionnement (021)	<b>16 600</b>
		Excédents de fonctionnement capitalisé (1068)	<b>28 775.24</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>50 758.71</b>	<b>Total Investissement</b>	<b>50 758.71</b>

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter le budget 2019
- Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents au budget 2019.

## **V – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal de Marbaix,  
Adopte, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2019 comme suit :

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| • Amicale de Marbaix          | pour un montant de 120.00 € |
| • Anciens AFN                 | pour un montant de 120.00 € |
| • Club de danse Country       | pour un montant de 120.00 € |
| • Chasse                      | pour un montant de 120.00 € |
| • Club du Temps Libre (Ainés) | pour un montant de 120.00 € |
| • Fanfare Marbaisienne        | pour un montant de 120.00 € |
| • Pêche la Marbaisienne       | pour un montant de 120.00 € |
| • APE les Petits Marbaisiens  | pour un montant de 120,00 € |
| • Les Pistons à encre         | pour un montant de 120.00 € |

Adopte, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2019 comme suit :

- |   |  |
|---|--|
| • Fanfare Marbaisienne (cours et instruments) | pour un montant de 4 215.00 € (versée en 2 fois) |
| • Coopérative scolaire                        | pour un montant de 770.00 €                      |

**Pour un montant global de 6 065,00 € de subventions aux associations pour l'année 2019**

\*\*\*\*\*

## **VI – SUBVENTION AU CCAS DE MARBAIX**

Le Conseil Municipal de Marbaix,

Approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention au CCAS de Marbaix pour l'année 2019 d'un montant de 5 075 €.

---

## **VII – INDEMNITE PERCEPTEUR 2019**

Le Maire informe, comme chaque année, que l'indemnité du comptable basée sur un pourcentage par rapport aux investissements de la commune sur trois années doit être votée.

Monsieur le Maire expose que les décomptes présentés par le receveur sont établis conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Monsieur le Maire propose de voter un taux afin que la trésorière calcule son indemnité 2019

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer pour l'année 2019, un taux de 100 % à Madame JACQUETTE Catherine, comptable du trésor.

La trésorerie d'Avesnes-sur-Helpe s'engageant à donner toutes les informations nécessaires en Mairie pour le paiement de cette indemnité.

---

## **VIII – FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION RELATIVE A LA COMPÉTENCE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN)

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

- ↳ L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Eau Potable et Industrielle* » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN
- ↳ L'arrêté interdépartemental du 12 Mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* »

Vu les arrêtés interdépartementaux en date du 30 juin 2016, du 30 décembre 2016 et du 31 juillet 2017, du 29 décembre et du 15 juin 2018 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* » par la commune

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20, à savoir :

- 1/ « *Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts* »,
- 2/ « *La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part* ».

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 14 décembre 2018 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2019 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la fiscalisation de la contribution relative à la compétence « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* » (DECI).
-

## **IX – RENOUELEMENT DE LA SOLUTION « PANNEAU POCKET »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture d'un montant TTC de 180 € reçue de la société CWA ENTERPRISE pour pouvoir profiter à nouveau de l'outil de communication simple et efficace en temps réel des concitoyens de la commune par le biais de l'application mobile gratuite à télécharger sur leurs téléphones qui se nomme « PanneauPocket ».

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de cet outil est totalement gratuite pour les concitoyens.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il n'y a que des retours positifs actuellement concernant le service « PanneauPocket ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au renouvellement de l'outil « PanneauPocket » pour une durée d'1 an à savoir jusqu'au 10/04/2020
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 180 € TTC
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2019 de la commune

---

## **X – DEVIS SORTIES SCOLAIRES 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du conseil d'école du 05 mars 2019, il a été demandé la possibilité pour l'ensemble de l'école de se rendre le lundi 20 mai 2019 à la ferme pédagogique de Rainsars afin de découvrir la transformation du lait en beurre et les différents animaux de la ferme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après en avoir discuté et avoir eu l'accord de Mme Anne-Laure CATTELOT, Députée de la 12<sup>ème</sup> circonscription, les cycles 2 et 3 auraient l'occasion de pouvoir se rendre à l'Assemblée Nationale, le lundi 01 juillet 2019.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal de la prise en charge des frais de transports des sorties scolaires mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Accorde la prise en charge des frais de transports des sorties scolaires à la ferme de Rainsars et à l'Assemblée Nationale
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire ses frais sur le budget 2019 de la commune

---

## **XI– DEVIS REMPLACEMENT CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la facture d'un montant TTC de 5 656.80 € de l'entreprise TOPELEC qui a pour objet le remplacement de 2 panneaux rayonnant à l'église de Marbaix qui sont hors services.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a actuellement 2 installations de chauffage qui sont en fonction et qu'au vu de la fréquentation de l'église cela semble convenir parfaitement.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- N'autorise pas les travaux de remplacement des panneaux rayonnant à l'église.
-

## **XII- DEVIS CURAGE DES FOSSÉS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 22 novembre 2018 avait été évoqué le projet de curage des fossés.

Monsieur le Maire a procédé à la demande de devis pour le curage des fossés sur une longueur de 1046m auprès de 3 entreprises qui sont :

- SARL TURBO JET
- SARL TPA
- EURL T P M B

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents montants des devis reçus à savoir :

- SARL TURBO JET : 1 920 € TTC
- EURL T P M B : 3 623.52 € TTC
- SARL TPA : 6 652.56 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Choisi de toute évidence la société SARL TURBO JET pour entreprendre le curage des fossés considérant la différence très importante des prix
- Autorise Monsieur le Maire a signé les documents relatifs à ces travaux.

---

## **XIII- ORGANISATION DE LA DUCASSE ET DU 14 JUILLET 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les festivités à venir pour la période estivale sur la commune de Marbaix :

- La ducasse
- La cérémonie du 14 juillet
- La présence des Rural'sport

Concernant l'organisation des jeux de la commune (boulage, farandole de vélos et la course aux œufs) une large discussion a eu lieu pour tenter d'impliquer au maximum les habitants de Marbaix.

A l'issue de cette discussion, le Conseil Municipal demande, et à l'unanimité, que les jeux se déroulent le dimanche 7<sup>er</sup> juillet soit le jour de la ducasse en raison d'un programme plus fourni, à savoir :

- Une brocante organisée par l'APE
- 2<sup>ème</sup> jour des Rural'sport
- Le concert donné par l'Harmonie Marbaix-Taisnières

En ce qui concerne le 14 juillet, seul un défilé et un vin d'honneur seront prévus aux environs de 10h30.

---

## **XIV – ACHAT DE TERRAIN – CONSORTS ROGIER**

Monsieur le Maire procède à la lecture au Conseil Municipal du courrier reçu en mairie en date du 16 mars 2019 de Me Emmanuel LANDMANN, Notaire à Avesnes-sur-Helpe, qui a été chargé par les Consorts ROGIER de procéder à la mise en vente de la maison d'habitation sise 16 rue de Taisnières et d'un garage situé rue du Presbytère pour un montant aux environs de 75 000 €.

Me LANDMANN demande si la commune de Marbaix serait intéressée par l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la maison d'habitation sise 16 rue de Taisnières n'est pas aux normes à tout point de vue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition du garage situé rue du Presbytère serait intéressant.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Charge Monsieur le Maire de faire une réponse à Me Emmanuel LANDMANN pour l'informer que la commune n'est pas intéressée par l'achat de l'ensemble immobilier à savoir la maison d'habitation sise 16 rue de Taisnières et du garage situé rue du Presbytère.
- Charge Monsieur le Maire de proposer aux Consorts ROGIER, l'achat par la commune du garage situé rue du Presbytère.

---

## **XV – RÉALISATION D'UN ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNAL PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation **par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois d'un Atlas de la Biodiversité Communale** sur la commune de Marbaix.

Il précise que la réalisation de cet Atlas de la Biodiversité Communale est prise en charge financièrement à 100 % par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois dans le cadre d'un co-financement par l'Agence Française de la biodiversité.

Il précise qu'un Atlas de la Biodiversité Communale est une démarche qui permettra à la commune de connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel par la réalisation d'inventaire de la Faune et de la Flore. En plus des inventaires naturalistes, la démarche inclut une sensibilisation des habitants et des scolaires de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve cette opération et autorise les agents du Parc Naturel Régional de l'Avesnois de mener à bien les inventaires de terrain nécessaires au bon déroulement de cet atlas de la Biodiversité Communale.

---

## **XVI – RENOUELEMENT DU CDD D'UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°06/2018 qui donne autorisation à Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Le 20/09/2018, un renouvellement du contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois jusqu'au 31/03/2019 a été signé entre la commune de Marbaix et Monsieur Laurent LEFEVRE pour pallier l'indisponibilité de Monsieur Denis BOULANGER qui est actuellement en congé de longue maladie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Médical en date du 16 novembre 2018 a émis un avis favorable à la demande de prolongation de Monsieur Denis BOULANGER de son congé de longue maladie du 09/10/2018 au 09/10/2019.

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Jean-Marie BEDU, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des services techniques de la commune, indiquent au Conseil Municipal que Monsieur Laurent LEFEVRE donne toute satisfaction dans son travail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat à durée déterminée de Monsieur Laurent LEFEVRE pour une durée de 3 mois dans un premier temps (du 01/04/2019 au 30/06/2019).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat à durée déterminée de Monsieur Laurent LEFEVRE pour une durée de 3 mois à compter du 01/04/2019 jusqu'au 30/06/2019.

---

## **XVII – CONTRAT CDD – MR LEGRAND JEAN-LOUIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur LEGRAND Jean-Louis est actuellement en contrat PEC au sein du CCAS de Marbaix jusqu'au 30/06/2019 à raison de 20h/semaine avec un taux de prise en charge de l'Etat à hauteur de 45 %.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir reçu en entretien Monsieur LEGRAND Jean-Louis, celui-ci a indiqué son souhait de partir en retraite si possible au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait pris l'engagement de pérenniser le poste de Monsieur LEGRAND Jean-Louis jusqu'à son départ en retraite.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il n'est plus possible de pouvoir renouveler le contrat PEC de Jean-Louis au sein du CCAS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre Monsieur LEGRAND Jean-Louis en contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois (du 01/07/19 au 31/12/19) au sein de la commune de Marbaix, en sachant que ce type de contrat ne pourra pas faire l'objet d'une prise en charge par l'Etat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accorde le renouvellement de Monsieur LEGRAND Jean-Louis en contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois jusqu'au 31/12/2019 au sein de la commune pour permettre à Monsieur LEGRAND Jean-Louis de faire les démarches pour un départ en retraite au 01 janvier 2020.

---

## **XVIII – CONSULTATION SUR LA DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG59**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en date du 12 décembre 2018 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) qui a pour objet « Consultation sur la demande d'affiliation de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Cdg59 ».

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'affiliation de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59).

---

## **XIX – APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L.5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L. 211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n°88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriales de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°200-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n°2014-846 : Mission d’appui, n°2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n°2015-526 : Digue et ouvrages (codifiées),

Vu l’arrêté du 20 janvier 2016 définissant la « Stratégie d’Organisation des Compétences Locales de l’Eau » (SOCLE),

Vu l’arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d’assainissement du Nord (SIAN) et création du syndicat mixte d’assainissement et de distribution d’eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l’arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental de seaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 Avril 2018 et 28 Janvier 2019,

Considérant que, compte tenu qu’aucun membre du Syndicat ne lui a transféré qu’une seule des deux sous-compétences C1.1 et C1.2 visées sous les sous-articles IV.1.1 et IV.1.2 de ses statuts, il est judicieux de procéder à une modification de ses statuts en regroupant les deux sous-compétences en une seule, à savoir : la compétence Eau Potable C1,

Considérant qu’il est souhaitable que la date de prise d’effet des modifications statutaires faisant l’objet de la présente délibération soit fixée à la date du premier tout du scrutin des prochaines élections municipales,

Considérant que par délibération du 7 février 2019, le Comité Syndical a adopté les modifications statutaires précitées,

Considérant qu’il appartient aux membres du Syndicat de se prononcer sur ces modifications statutaires,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L’UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,**

**ARTICLE 1-**

- **D’approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 février 2019 avec une date de prise d’effet correspondant à celle du premier tout de scrutin des prochaines élections municipales,**

**ARTICLE 2-**

- **D’approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu’annexés.**

**ARTICLE 3-**

Monsieur le Maire est chargé d’exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l’Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l’Etat, peut faire l’objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de

Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai deux mois.

\*\*\*\*\*

# Prochaine réunion

**Le mardi 25 juin 2019 à 19h15**

Ordre du jour :

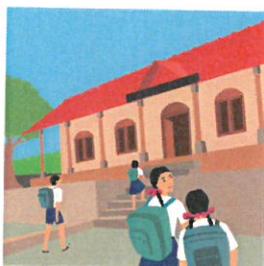
- Inscription de la commune au programme « Commune citoyenne – voisins vigilants »  
Intervention du Lieutenant Lucas et du Major Cappelliez
- CDD de Mr Legrand Jean-Louis
- Renouvellement contrat de Mr Lefebvre Laurent
- Devis transports école-piscine
- Tarification sociale des repas de la cantine
- Modification des compétences de la 3CA
- Création groupement de commande au titre du RGPD (3CA)
- Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
- Retrait du SIDEN-SIAN de la commune d'Auxi-le-château (Pas-de-Calais)
- Questions diverses



# Notre école



# ECOLE DE MARBAIX



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2019-2020

Pour les parents qui n'auraient pas encore inscrit leur enfant,  
vous avez **jusqu'au vendredi 12 juillet 2019**

Les enfants susceptibles d'être inscrits sont ceux  
**nés jusqu'au 31/12/2016**

**Pour les tout-petits, inscriptions sous réserve de place  
et que les enfants soient propres à la rentrée scolaire**

Nous vous demandons de retirer au préalable un dossier  
d'inscription en Mairie et le retourner pour validation  
de Monsieur le Maire

Un rendez vous sera fixé ultérieurement par  
Madame la Directrice de l'école de Marbaix,  
afin de finaliser l'inscription.

Merci pour votre compréhension.

Madame la Directrice

La Mairie de Marbaix





# Visite de la ferme de Rainsars

Le lundi 20 mai 2019, les élèves de notre école ont eu le plaisir de pouvoir visiter la ferme de Rainsars.



Les enfants ont assisté à toutes les étapes de la fabrication du beurre.

Ils ont pu fabriquer leur propre motte de beurre à rapporter chez eux.





# CHÂTEAU DE VERSAILLES

## Visite du Château et des jardins de Versailles

Le jeudi 06 juin 2019, à l'initiative de l'APE « Les Petits Marbaisiens »,  
les enfants des cycles 2 et 3 ont visité le château de Versailles et ses jardins.



ÉCOLE DE MARBAIX

SORTIE SCOLAIRE

---

# VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## PROMENADE EN BATEAUX MOUCHES

---

LE LUNDI 01 JUILLET 2019

SUR LA PLACE

- DÉPART À 6H30
- RETOUR À 20H30



---

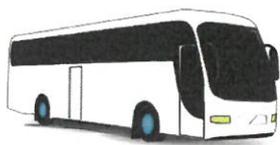
### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

---

- ❖ Départ de la place : 6h30
- ❖ Visite de l'Assemblée Nationale : 11h20
- ❖ Pique-nique à l'Esplanade des Invalides : vers 12h30
- ❖ Promenade en bateaux mouches : vers 14h
- ❖ Départ de l'embarcadère : 16h30
- ❖ Retour à Marbaix : vers 20h30



# INFORMATIONS DIVERSES



- Fournir à votre enfant un sac en plastique pour l'aller et le retour en bus



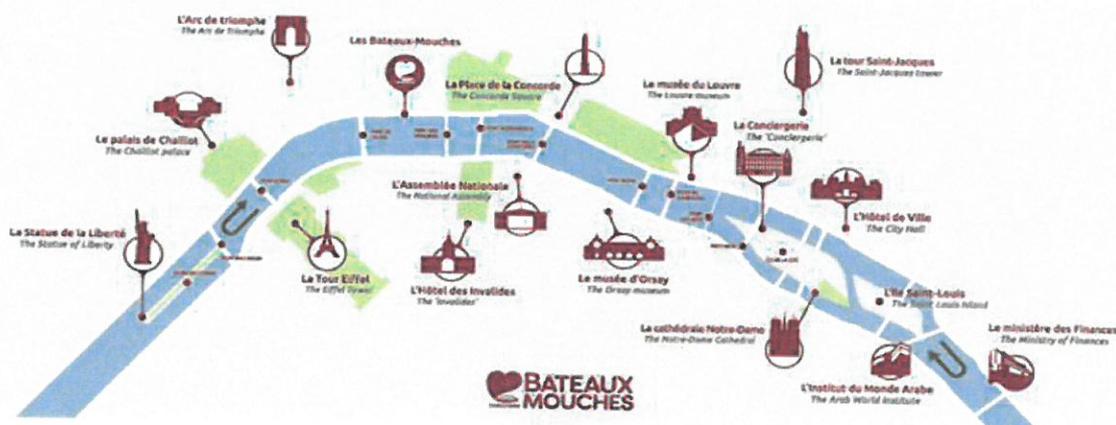
-  Une tenue correcte est exigée :

Shorts, bermudas, débardeurs et tongs sont strictement interdits



- Fournir pique-nique, boissons et petits encas pour le matin et l'après-midi

## Trajet de la promenade en bateaux mouches



Fêtes  
et  
cérémonies



# Le repas de nos Aînés 2019

C'est au cœur de la salle des fêtes que notre traditionnel repas des aînés a eu lieu le samedi 23 Mars 2019.

Cette année, la Municipalité et le CCAS de la commune de Marbaix ont souhaité proposer une visite guidée du château de la princesse de Mérode à Trélon, qui a été très appréciée de tous les participants.



Monsieur le Maire a chaleureusement remercié les convives de leur présence, puis il a souhaité lever son verre pour célébrer l'amitié.



Vous étiez nombreux à avoir répondu à l'invitation de la municipalité pour ce repas festif qui constitue une occasion d'échanges et de partage.



Puis nous avons honoré les doyens du repas des aînés à savoir Mme Thérèse Glaudenne et Mr Maurice Lobet qui se sont vus remettre fleurs et chocolats de la part de Mme et Mr Ducanchez



# Concours des maisons illuminées 2018

## Classement des gagnants

1<sup>er</sup> prix : Mr DELFOSSE Sébastien

2<sup>ème</sup> prix : Mme GIROUX Béatrice

3<sup>ème</sup> prix : Mr BÉDU Jean-Marie

4<sup>ème</sup> prix : Mme DUBOIS Karine

5<sup>ème</sup> prix : Mme MARÉCHAL Élodie

6<sup>ème</sup> prix : Mr DARLY Philippe



# Remise de médaille du travail



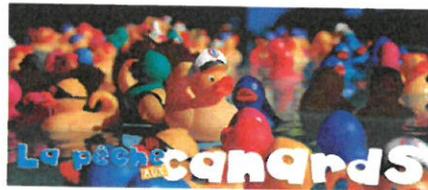
Cette année, Monsieur le Maire a eu le plaisir de remettre le diplôme de la médaille d'honneur du travail échelon argent (pour 20 années de service à Vallourec qui se situe à Aulnoye-Aymeries) à Mr Laurent TONNAIRE accompagné de son épouse à l'occasion de la cérémonie du 8 Mai.

# Évènements à venir



# PROGRAMME DU WEEK-END DES SAMEDI 6, DIMANCHE 7 ET LUNDI 8 JUILLET 2019

DUCASSE ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ (SAMEDI 6, DIMANCHE 7 ET LUNDI 8 JUILLET)



LES RURAL'SPORTS (SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUILLET)

Été 2019  
6 Week-ends  
**RURAL'SPORTS**  
près de chez vous !

Sports et bien-être  
pour toute la famille

RDV SUR LE PLATEAU SPORTIF	
<b>Juillet</b>	<b>Août</b>
06>07 - Marbaix	17>18 - St-Hilaire-sur-Helpe
13>14 - Boulogne-sur-Helpe	24>25 - Wattignies-la-Victoire
20>21 - Sars-Poteries	
27>28 - Cartignies	

Programme des activités sur [www.coeur-avesnois.fr](http://www.coeur-avesnois.fr)

**GRATUIT**  
Communauté de communes  
du Coeur de l'Avesnois - Tél. 03 27 59 66 84



**SAMEDI**

14h>18h  
Animations sportives en accès libre  
Minigolf, chasse aux trésors, Jeux gonflables, Slack-line, Jeux de raquette, Jeux en bois, trampoline, escalade, parcours accrobranche, engins électriques, tir à l'arc, laser tag enfant.

Stand massage et bien-être

**DIMANCHE**

8h30>12h  
Randonnée pédestre (10 km)  
Buffet fruité à l'arrivée  
Inscription sur place  
Départ libre à 8h30 / Départ groupé à 9h

10h-11h-15h-16h-17h  
Randonnée en trottinette  
Inscription sur place obligatoire  
Accessible aux plus de 12 ans

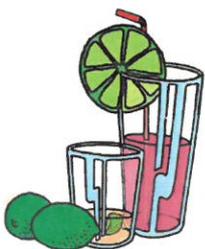
14h>19h

15h-16h-17h  
Randonnée en trottinette  
Inscription sur place obligatoire  
Accessible aux plus de 12 ans

14h  
Tournoi de pétanque  
et de palet breton

Espace détente  
Espace fruité

LE SAMEDI 6 JUILLET



L'APE « Les petits Marbaisiens » tiendra une buvette devant l'antenne de la 3CA au niveau du délaissé

**MARBAIX**

**Brocante**

**7 JUILLET 2019**

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 30 JUIN

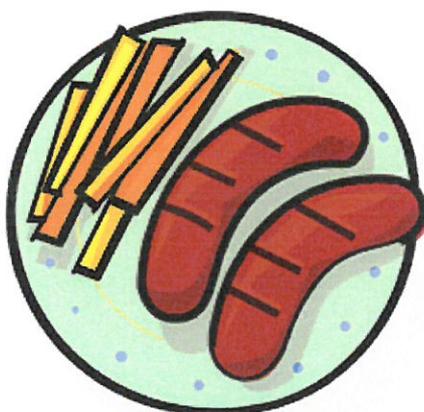
1€ LE METRE POUR LES PARTICULIERS  
ET LES PROFESSIONNELS

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS  
AU 03 27 59 90 40 OU 07 87 96 78 88

Organisé par l'APC - Les Petits Marbaisiens - Avenue de Marbaix - 57100 Marbaix



L'APE « Les petits Marbaisiens » organise une brocante toute la journée et tiendra une buvette devant la salle des fêtes



CoolClips.com



L'amicale de Marbaix tiendra une buvette et restauration devant l'antenne de la 3CA au niveau du délaissé

**Dimanche 7 juillet 2019**

**18H**

**Harmonie de Marbaix-Taisnières**

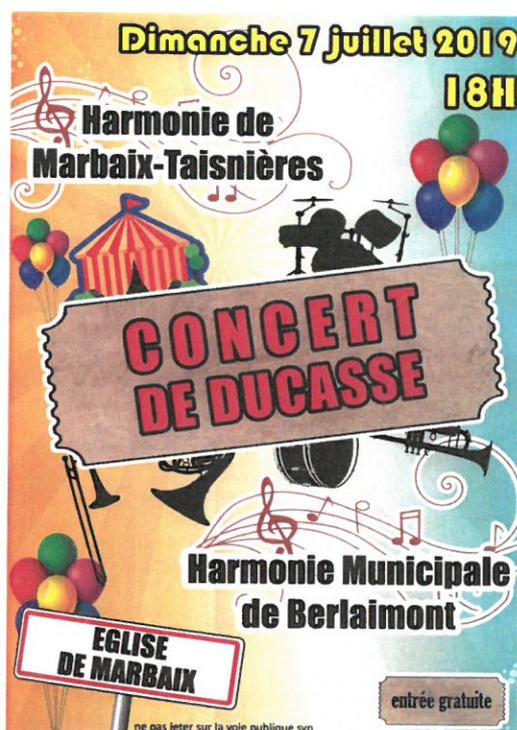
**CONCERT DE DUCASSE**

**Harmonie Municipale de Berlaimont**

**EGLISE DE MARBAIX**

**entrée gratuite**

ne pas jeter sur la voie publique svp



Concert de l'Harmonie de Marbaix- Taisnières à l'Église de Marbaix À 18h

# Cérémonie du 14 juillet

**Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal  
Vous invitent à la cérémonie du 14 juillet 2019**

## **PROGRAMME**

**A 10 H 30 : Défilé au départ de la salle des fêtes**  
en direction du monument aux morts avec dépôt de gerbe



puis retour vers la place en musique  
avec la participation de l'Harmonie de Marbaix Taisnières

Et pour clore le défilé,  
**un vin d'honneur est offert par la municipalité**  
à la salle des fêtes.



**Nous comptons sur votre présence  
pour commémorer cette journée nationale.**

# Divers



## Des nouvelles de l'association « Les Pistons à Encre »



Après une année 2018 entièrement consacrée au Centenaire de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale avec l'exposition, le livre et les manifestations mémorielles, l'Association « Les Pistons à Encre » continue en 2019 ses activités dédiées à l'histoire et le patrimoine sous toutes ses formes (architectural, naturel, automobile...)

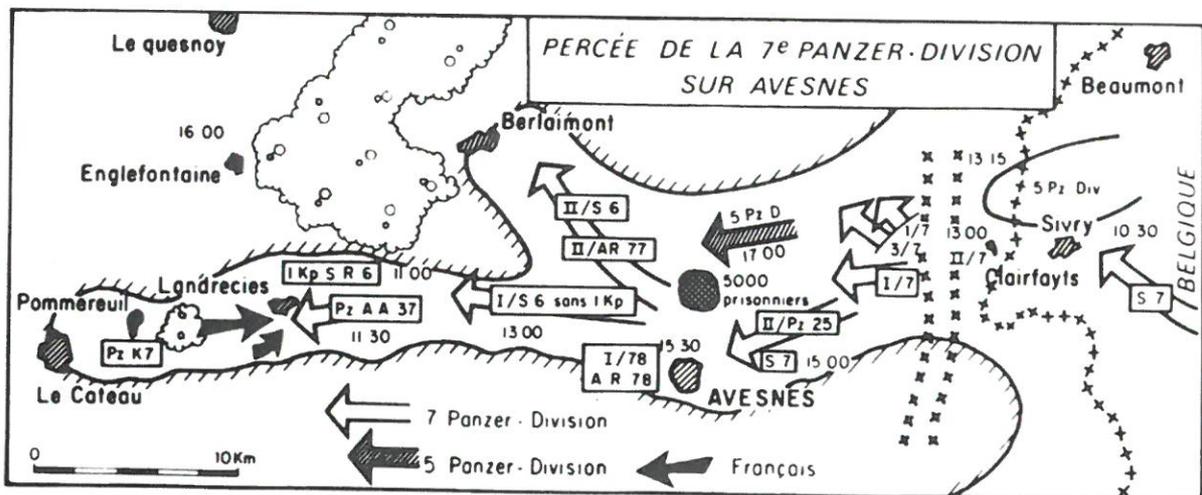
**Mercredi 24 avril**, orienté par la mairie, nous recevons **Bernard Dangreaux, archéologue et historien de l'Antiquité**, professeur honoraire de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble. Il a travaillé sur les échanges entre la Gaule et le monde méditerranéen. On lui doit de nombreux articles sur les amphores et céramiques antiques et aujourd'hui il s'est pris de passion sur les généraux français de la Révolution et de l'Empire dont Jacques Fromentin, né à Alençon le 2 août 1754 et mort le 19 octobre 1830 à Marbaix. Un échange instructif eut lieu entre les membres de l'association et cet universitaire avec la promesse de se tenir mutuellement informés de nos recherches respectives.



**Mercredi 24 avril**, toujours, nous avons accompagné le Parc Naturel Régional de l'Avesnois qui proposait une **sortie découverte des amphibiens** dans les mares prairiales. Avec le printemps, la nature se réveille, permettant de découvrir la vie des grenouilles, crapauds et tritons durant la saison des amours ! Cette sortie est en lien avec la candidature de Marbaix à un ABC (Atlas de la Biodiversité Communale).

**Samedi 27 avril** eut lieu, avec succès, la conférence sur « **La percée de Rommel et les combats des 16, 17 et 18 mai 1940** » animée par Guy Lobeaux, puisque pas moins de 44 personnes se sont déplacées. L'événement a permis aux Marbaisiens de mieux connaître un événement local dans la mesure où la colonne du Général Erwin Rommel est passée dans la commune. Des passionnés d'histoire de communes voisines, mais aussi de la métropole Lilloise, avaient également répondu à notre invitation.

Ce moment captivant était illustré de plus de 350 photos prises par les Allemands eux-mêmes sur 60 000 visionnées. Un grand nombre ne comportait ni date ni indication de lieu ou avec des légendes erronées. Seuls, certains détails ont permis de les situer géographiquement. Parmi tous ces clichés, quatre endroits ont eu la faveur des soldats de la Wehrmacht : la commune de Bas-Lieu, la sortie ouest d'Avesnes-sur-Helpe, la mi-côte de Maroilles (près de l'ancienne ferme Manesse, actuellement Le Verger Pilote) et Landrecies.



**Dimanche 16 juin**, dernier événement en date, l'association a accueilli les participants au rallye promenade du « 5<sup>ème</sup> Rassemblement Véhicules Anciens Prestige & d'Exception ». Pas moins de 60 voitures, de la Peugeot 201 BR de 1934 à la dernière Alpine A 110 construite à Dieppe, se sont retrouvées autour du kiosque à musique et ont pu échanger avec nos membres autour d'une petite collation servie à la Maison des Associations.



## Bientôt les ENCOMBRANTS...

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois met en place la prochaine collecte d'encombrants pour cette année 2019 qui aura lieu le

**jeudi 24 octobre 2019 à MARBAIX**

Pour le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de déposer impérativement vos objets encombrants **au bord de la chaussée au plus tard la veille au soir du jour de collecte.**



### Seront collectés

- ↳ Les fenêtres et portes (les vitres cassées ne seront pas collectés)
- ↳ Les ferrailles diverses
- ↳ Le vieux mobilier (tables, chaises, armoires, ...) et divers objets usagés (vélos, poussettes, jouets, ...)
- ↳ Les matelas et sommiers



Seuls les objets susceptibles d'être pris facilement en charge par 2 manutentionnaires seront collectés.

Trier...

*C'est ma nature*

**REFUSÉS**



### Ne seront pas collectés

- ↳ Les vitres et miroirs pour des raisons de sécurité sur la voie publique \*
- ↳ Les déchets électriques et électroniques (électroménagers...)\*
- ↳ Les gravats\*
- ↳ L'amiante et le fibrociment
- ↳ Les déchets verts\*
- ↳ Les pneus\*\*
- ↳ Les pots ayant contenus des produits polluants (peintures, solvants, ...)\*
- ↳ Les déchets liquides, huileux ou pâteux\*
- ↳ Les déchets infectieux, corrosifs ou explosifs



\* Les déchets peuvent être déposés en déchetteries d'Avesnelles et de Solre le Château

\*\* Les pneus de véhicules légers, uniquement, en déchetterie d'Avesnelles



# Les RDV du Parc de l'Avesnois

SORTIE NATURE, ATELIER, EXPOSITION ...  
DE JUIN À SEPTEMBRE 2019

## JUIN

**Mercredi 5 juin RDV à Bousignies sur Roc à 13h30**  
**Les richesses de la nature préservée de Bousignies sur Roc.**

Présentation en salle et visite de l'îlot de Sénescence suivite d'un chantier d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya. Lieu de RDV, salle des fêtes.

**Dimanche 9 juin RDV au Musée départemental à Bavay à 15h00**

### Conférence quiz

Votre mission est...de venir découvrir une expérience inédite. Pour cela rien de plus simple...

Notez ce rendez-vous à votre agenda et participez à une conférence quizz interactive, où vous apprendrez plein de choses, et où l'on vous proposera de repartir avec un jeu qui va changer le monde :

JE(U) COMMENCE AUJOURD'HUI, un jeu du Parc naturel régional de l'Avesnois. Gratuit

N'oubliez pas de prévoir une tenue adaptée en fonction des conditions météo. Pour l'ensemble de ces sorties nature, les places sont limitées. Les inscriptions sont souhaitables au 03 27 77 51 60 ou par mail : [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr) Les animations peuvent être annulées en cas de mauvais temps. N'hésitez pas à vous renseigner.

PLUS D'INFOS SUR :

[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

ou sur

[www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com)

Avec le soutien financier de :




**Maison du Parc**  
Grange Dimière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
[contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)  
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'État Français.

Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois

# Vachement Bleue !

Exposition du 1<sup>er</sup> juin au 25 août à la Maison du Parc - Maroilles

**Une vache bien de chez nous !**

Gratuit.

Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

Les dimanches et jours fériés 11h-14h

Avec Imminence, vache égérie du Salon International de l'Agriculture 2019, redécouvrez la Bleue du Nord, amoureuse du bocage Avesnois et révisez vos connaissances sur le parcours du lait.



**Vachement Bleue !**  
Du 30 mai au 25 août  
Maison du Parc à Maroilles

Une vache bien de chez nous !

Le Musée du Parc et la Maison d'Imminence

Nord

**Samedi 22 juin RDV à Cousolre à 14h**

**Pêche aux écrevisses envahissantes**

Venez participer à la protection des milieux aquatiques. Au programme : Présentation des espèces d'Écrevisses exotiques et indigènes, suivie d'une sortie «pêche de l'écrevisse» . Si vous souhaitez déguster, chez vous, les écrevisses pêchées, munissez-vous d'une glacière. Lieu de RDV communiqué lors de l'inscription au 03 27 77 51 60 ou [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)

**Samedi 22 juin RDV à Wallers en Fagne à 14h**

**Journées du patrimoine de pays et des moulins**

Randonnée animée du circuit de la pierre bleue. Lieu de RDV, place de la Mairie.

**Mercredi 26 juin RDV à Trélon à 14h30 devant la Mairie.**

**Fleurs des chemins et bords de route !** Les fleurs de bord de route vous sont familières, vous les apercevez le long des chemins, mais connaissez-vous leurs noms, leurs propriétés, leurs usages ? Au fil de la balade apprenez à les reconnaître et découvrez leur histoire !

## JUILLET

**Mercredi 3 juillet RDV à Glageon à 14h30 devant la Mairie.**

**Venez chercher la petite bête !**

Les insectes sont tout autour de nous, pourtant il est parfois difficile de les identifier précisément. À l'aide de filets à papillons et de loupes venez admirer les libellules, les papillons, les criquets et sauterelles et découvrir leur rôle dans la nature !



**Dimanche 7 juillet RDV au Musverre à Sars Poterie à 15h00**

**Conférence quiz**

Votre mission est...de venir découvrir une expérience inédite. Pour cela rien de plus simple...

Notez ce rendez-vous à votre agenda et participez à une conférence quizz interactive, où vous apprendrez plein de choses, et où l'on vous proposera de repartir avec un jeu



qui va changer le monde :

JE(U) COMMENCE AUJOURD'HUI, un jeu du Parc naturel régional de l'Avesnois. Gratuit.

**Mercredi 10 juillet RDV à Fourmies à 14h30 devant la Mairie.**

**Venez chercher la petite bête !**

Les insectes sont tout autour de nous, pourtant il est parfois difficile de les identifier précisément. À l'aide de filets à papillons et de loupes venez admirer les libellules, les papillons, les criquets et sauterelles et découvrir leur rôle dans la nature !

**Samedi 13 juillet RDV à Wallers en Fagne à 14h**

**Pêche aux écrevisses envahissantes** Venez participer à la protection des milieux aquatiques. Au

programme : Présentation des espèces d'Écrevisses exotiques et indigènes, suivie d'une sortie «pêche de l'écrevisse» . Si vous souhaitez déguster, chez vous les écrevisses pêchées, munissez-vous d'une glacière - lieu de RDV communiqué lors de l'inscription au 03 27 77 51 60 ou [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)

## AOÛT

**Samedi 24 août, RDV à Trélon à 20h devant la Mairie.**

**La nuit de la Chauve-souris**, on dénombre 14 espèces de chauve-souris en Avesnois. A la tombée de la nuit, venez découvrir ce curieux petit mammifère volant et utile !

**Dans le cadre de la fête du pain, dimanche 25 août, RDV à Grand-Fayt à 14h30 devant le stand du Parc.**

**Balade gourmande**, accompagné de l'association Les Sens du Goût, vous partez en balade à travers le bocage et découvrez la flore sauvage et ses propriétés. A la fin dégustation de produits réalisés avec des plantes sauvages.

## SEPTEMBRE

**Samedi 7 septembre RDV à Willies à 14h**

**Pêche aux écrevisses envahissantes**

Venez participer à la protection des milieux aquatiques. Au programme : Présentation des espèces d'Écrevisses exotiques et indigènes, suivie d'une sortie «pêche de l'écrevisse» . Si vous souhaitez déguster, chez vous, les écrevisses pêchées, munissez-vous d'une glacière - lieu de RDV communiqué lors de l'inscription au 03 27 77 51 60 ou [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr)

**Dimanche 15 septembre RDV à Le Quesnoy de 9h à 18h**

**Fête du Lait - Fête du Parc naturel régional de l'Avesnois**

La Fête du Lait est un temps fort pour les professionnels du monde de l'élevage. Fête du Parc naturel régional de l'Avesnois, c'est aussi l'occasion de sensibiliser le public au développement durable, à la biodiversité, à la gestion des déchets, à l'éco-rénovation, au «manger local»...

**L'équipe du Parc sera également présente sur les manifestations suivantes :**

- la Fête de l'eau le 7 juillet à Boussière sur Sambre
- au marché nocturne le 12 juillet à Eppe Sauvage
- la fête de l'âne le 21 juillet à Beaurepaire sur Sambre
- la Fête du pain le 25 août à Grand-Fayt
- au 310<sup>ème</sup> anniversaire de la Bataille de Malplaquet le 8 septembre à Taisnières sur Hon
- au grand prix de Fourmies les 7 et 8 septembre à Fourmies
- à la Fête de la pomme le 29 septembre à Wargnies le Petit

**Venez nous rencontrer !**

